

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille onze, le 17 MARS, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Claude BERNIARD

Date de convocation du Conseil communautaire : 9 mars 2011

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Aline SALLEBERT
 - CANTENAC : Roger DEGAS, Fabienne OUVARD
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA
 - LABARDE : Evelyne DUPUY, Gil PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER,
 - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNAU, Christine NADALIE, Pierre CABANY, marie-Claudette DARASPE
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Claude BERNIARD
 - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Philippe SIMON, Josette JEGOU, Bernard FRAICHE, Michel LANCADE, Annick MORA
 - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGRO
- Absents, excusés : Michel HAUTIER, Eric BOUCHER, Fabien CAILLER, Philippe DUCAMP, Ludovic LALANDE

Concerne : 11-1703-06 TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION

Technique :

Un agent Technicien Supérieur Territorial a été reçu au concours d'Ingénieur Territorial. Il est proposé de le nommer au 1^{er} avril. Il est proposé d'ouvrir au Tableau des Effectifs un poste d'Ingénieur Territorial et de fermer le poste de Technicien Supérieur Territorial.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **décide** de fermer un poste de Technicien Supérieur Territorial et d'ouvrir un poste d'Ingénieur Territorial.

Filière Sécurité :

Par délibération 10-79 du 7 octobre 2010, il vous avait été proposé d'ouvrir un poste d'adjoint au Chef de service dont le grade pouvait être brigadier, brigadier chef principal, chef de police. C'est un brigadier chef principal qui a été recruté et qui prendra ses fonctions le 1^{er} mai. Comme cela avait été convenu dans la délibération citée plus, il vous est proposé de fermer les postes de brigadier et de chef de police.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

- **décide** de fermer un poste de brigadier et un poste de chef de police.

Filière Médico Sociale :

Dans la délibération 10-41 du 24 juin 2010, il était indiqué qu'une des puéricultrices, en poste, avait fait savoir qu'elle entendait faire valoir ses droits à la retraite en fin d'année. Afin de préparer son remplacement, il avait été décidé de recruter une puéricultrice. Celle-ci ayant démissionné, il a été procédé à la recherche d'un agent du même cadre d'emploi.

Les difficultés de recrutement de puéricultrice ne nous ont pas permis de pourvoir ce poste à ce grade. L'article R.2324-35 du code de la santé publique précise :

« La direction d'un établissement ou d'un service d'accueil d'une capacité inférieure ou égale à quarante places peut être confiée à un Educateur de Jeunes Enfants diplômé d'État...auquel doit s'adjoindre au titre de l'article R.2324-40-1 une puéricultrice diplômée d'État ou à défaut une infirmière diplômée d'État, justifiant d'au moins un an d'expérience professionnelle auprès de jeunes enfants ».

Il vous est donc proposé le recrutement d'une infirmière diplômée d'État.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

- **décide** d'ouvrir un poste d'infirmière

Ces changements prendront effet au 1^{er} avril 2011.

Chargée de Mission

Afin de développer et animer son site Internet, en concertation avec les élus et ses services, il est proposé de recruter un webmaster dont les missions sont les suivantes :

- actualisation du site, propositions d'amélioration du site (contenu), suivi de la visibilité du site sur le web, analyse d'audience...

- aide à la création, au développement et à la mise à jour de sites Web pour les communes qui le souhaitent

- Chef de projet « office de tourisme virtuel » :

- Recueil des besoins et attentes des acteurs privés et publics et propositions de différents scénarios de projets

- Evaluation de la faisabilité technique des différents projets et de leur pertinence en fonction de l'environnement économique et des tendances du web dans le domaine touristique, et en fonction du niveau d'organisation des acteurs sur la CdC (cf projet de création d'office de tourisme et d'équipement touristique à Margaux)

◦ évaluation des modalités d'animation éditoriale et de gestion du site lors de sa mise en ligne

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

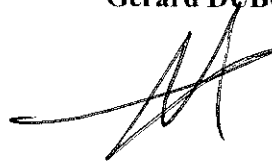
► **décide** d'ouvrir un poste de chargé de mission de catégorie A

Le Tableau des effectifs modifié est joint à la présente délibération.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 21 mars 2011

**Le Président,
Gérard DUBO**



Acte à classer

DL11-17_03-06

1	2	3	4	5	6
En visée de	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente pour Préfecture	AR signée	Classé

Identifiant FAST :	ASCL_1_001108-26708-21-12.00_M082668850
Identifiant unique de l'acte	083-243501447-20110317-0L11-17_03-06-DE (voir l'accusé de réception en PDF)

Objet de l'acte : Transfert des effectifs - Modification

Date de décision : 17/03/2011



Nature de l'acte : Délibération

Nature de l'acte : 1. Autres domaines de compétences
2.1. Autres domaines de compétences des communes

Acte : [Délibération 11-17_03-06.PDF](#)

Pièces jointes : [106.PDF](#)

Prépare	Le 14/03/11 à 16:30	Par IREMPLER Nom
Transmis	Le 17/03/11 à 09:21	Par PERIER Jean Marc
Accusé de réception	Le 18/03/11 à 08:30	

TABLEAU DES EFFECTIFS au 1° avril 2011

Grade	cat.	postes ouverts	postes pourvus	postes non pourvus	proposés	nouveau tableau
Personnel Titulaire		55	51	2	-2	53
Filière Administrative						
Directeur Général des Services	A	1	1	0	0	1
Directeur Général des Services Adjt	A	1	1	0	0	1
Directeur Territorial*	A	1	1	0	0	1
Attaché Territorial Principal*	A	1	1	0	0	1
Rédacteur-Chef	B	1	1	0	0	1
Rédacteur Territorial	B	1	1	0	0	1
Adjoint Administratif 1 ère CI	C	1	1	0	0	1
TOTAL		5	5	0	0	5
Filière Animation						
Animateur	B	2	2	0	0	2
Adjoint d'Animation 1ère CI	C	1	1	0	0	1
Adjoint d'Animation 2 ème CI	C	3	3	0	0	3
TOTAL		6	6	0	0	6
Filière Sécurité						
Chef de service police municipale de cl sup	B	1	1	0	0	1
Chef de Police	C	1	0	0	-1	0
Brigadier-Chef principal	C	2	2	0	0	2
Brigadier	C	3	2	0	-1	2
Gardien	C	5	5	0	0	5
TOTAL		12	10	0	-2	10
Filière sportive						
Educateur des APS Hors Classe	B	1	1	0	0	1
TOTAL		1	1	0	0	1
Filière Médico-Sociale						
Puéricultrice	A	2	1	1	0	2
Éducatrice Jeunes Enfants	B	6	6	0	0	6
Infirmière	B	0	0	0	1	1
Auxiliaire de Puériculture 1ère CI	C	3	2	1	0	3
Auxiliaire de Puériculture	C	2	2	0	0	2
TOTAL		13	11	2	1	14
Filière Technique						
Ingénieur Territorial	A	0	0	0	1	1
Technicien Supérieur Territorial	B	1	1	0	-1	0
Agent Technique Qualifié	C	1	1	0	0	1
Adjoint Technique 1 ère CI **	C	2	2	0	0	2
Adjoint Technique 2 ème CI	C	14	14	0	0	14
TOTAL		18	18	0	-1	17
Personnel Contractuel						
Chargé de Mission	A	2	2	0	1	3
TOTAL GÉNÉRAL		57	53	2	-1	56

* Grade Fonctionnaire DGS et DGAS qui n'interviennent pas dans le calcul des effectifs

** 2 agents sont détachés auprès de la Société prestataire services OM